



## Commenter un jugement

-----  
Par dumon2022

Bonjour Dans une affaire de succession pouvons nous communiquer à des tiers qui n'ayant jamais eu notre version ce sont permis de nous salir, nous souhaiterions pouvoir leurs communiquer un exemplaire du jugement cela est il légal dans qu' elle mesure pouvons nous le faire connaître en toute l'égalité merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Le jugement est public, donc vous faites ce que vous voulez avec.  
Mais qu'attendez vous de cette démarche ?

-----  
Par dumon2022

Fermer le claquet d'une certaine personne

-----  
Par yapasdequoi

Vous croyez vraiment que faire lire le jugement à cette personne la calmera ?

Vous pouvez aussi porter plainte pour diffamation contre cette personne.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079  
[/url]

-----  
Par dumon2022

La vérité est toujours dure à voir porter plainte ne changera rien mais la lecture d'un Jugement peut ouvrir les yeux parfois .

-----  
Par yapasdequoi

C'est vous qui voyez

-----  
Par isernon

bonjour,

la compréhension d'un jugement n'est pas toujours facile et rien n'indique que cela puisse faire changer d'avis cette personne.

salutations